

 LA SÉCURITÉ SOCIALE - 2022

CAHIER STATISTIQUE

L'activité des infirmiers libéraux au Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale

Inspection générale de la sécurité sociale

Sommaire

L'ACTIVITÉ DES INFIRMIERS LIBÉRAUX AU LUXEMBOURG.....	5
INTRODUCTION	5
1. LES INFIRMIERS LIBERAUX ET LEURS CARACTERISTIQUES.....	6
2. LES SOINS INFIRMIERS	9
2.1 Les soins infirmiers prestés au Luxembourg.....	9
2.2 Les soins infirmiers prestés au Luxembourg par des infirmiers libéraux conventionnés.....	11
2.3 Les soins infirmiers prestés au Luxembourg aux bénéficiaires de l'assurance dépendance	13
SOMMAIRE DES TABLEAUX.....	19
SOMMAIRE DES GRAPHIQUES	20

L'ACTIVITÉ DES INFIRMIERS LIBÉRAUX AU LUXEMBOURG

INTRODUCTION

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les soins infirmiers « *sont des soins prodigués en autonomie et en collaboration à des individus de tous âges, à des familles, à des groupes, à des collectivités et à des personnes malades et en bonne santé de tous les milieux. Ils englobent la promotion de la santé, la prévention des maladies et les soins administrés à des malades, à des invalides et à des mourants* ».

Au Luxembourg, la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé et le règlement grand-ducal du 21 janvier 1998 portant sur l'exercice de la profession d'infirmier définissent la profession d'infirmier comme profession de santé et déterminent les règles de l'exercice de celle-ci. Le rôle et les attributions de l'infirmier sont précisés dans le règlement grand-ducal du 21 janvier 1998 portant sur l'exercice de la profession d'infirmier.

D'autre part, les articles 61 à 73 du Code de la sécurité sociale (CSS) règlent la relation entre la Caisse nationale de santé (CNS) et les prestataires de soins, donc aussi la relation entre la CNS et les infirmiers. En particulier, l'article 61 dispose que chaque groupement professionnel de santé doit conclure une convention avec la CNS. De manière générale, ces conventions obligatoires définissent notamment les relations entre assurés et prestataires de soins de santé, les tarifs conventionnels, ainsi que la transmission et la circulation des données et informations entre les différentes parties prenantes (article 64 du CSS). Les actes et services qui sont pris en charge par l'assurance maladie-maternité sont inscrits dans des nomenclatures (article 65 du CSS).

Les conditions de prise en charge des soins infirmiers par l'assurance maladie-maternité sont fixées par les statuts de la CNS.

L'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) procède, dans le cadre du présent cahier statistique, à une analyse de « *la prise en charge des patients qui font appel aux services d'infirmiers et infirmières libéraux, nonobstant la présence d'un réseau de soins auprès du patient* ».

Cette analyse se focalisera d'abord sur le dénombrement des infirmiers libéraux et étudiera leurs caractéristiques notamment l'âge, le sexe, la nationalité, la résidence et le statut.

Un deuxième volet de l'analyse traitera l'activité de ces infirmiers libéraux et la mettra dans le contexte général des soins infirmiers prestés au Luxembourg au cours des 5 dernières années.

Finalement, la prestation des soins infirmiers aux personnes dépendantes au sens de l'article 348 et 349 alinéa 1 du CSS est étudiée avec un focus sur les prestataires de ces soins, notamment les prestataires d'aides et de soins travaillant dans le cadre de l'assurance dépendance et les infirmiers libéraux conventionnés.

1. LES INFIRMIERS LIBÉRAUX ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Ce chapitre présente d'abord les sources de données utilisées et la méthodologie appliquée pour identifier les infirmiers libéraux conventionnés exerçant une activité au Luxembourg. Ensuite l'analyse portera sur les caractéristiques des infirmiers libéraux, notamment sur l'âge, le sexe, le statut, la résidence et la nationalité, et étudiera l'évolution du nombre d'infirmiers libéraux entre 2017 et 2021.

Sources des données

Les données utilisées pour identifier les infirmiers libéraux exerçant une activité au Luxembourg proviennent des bases de données de la sécurité sociale. Les données sont issues d'un côté du dénombrement des professionnels de santé conventionnés disposant d'un code fournisseur attribué par la CNS et de l'autre côté de la facturation de la CNS. Y sont ajoutées les informations relatives à l'affiliation à l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise et à l'emploi afin de déterminer le statut de l'infirmier.

Encadré méthodologique

Ce premier chapitre présente les caractéristiques des infirmiers conventionnés ayant émis des factures opposables à la CNS d'au moins un euro dans l'année considérée, et ayant une affiliation et une activité au Luxembourg, soit seuls soit dans une association libérale. Leur activité peut être soit libérale soit mixte, c'est-à-dire libérale et salariée. La période analysée couvre les années 2017 à 2021.

Les infirmiers travaillant exclusivement comme salariés et ne disposant pas de code fournisseur sont exclus du champ de l'étude (ex : salarié dans un hôpital). De même, les infirmiers salariés auprès d'un prestataire d'aides et de soins conventionné et fournissant des aides et soins dans le domaine de l'assurance dépendance et disposant d'un code fournisseur, ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Tableau 1 - Évolution du nombre d'infirmiers libéraux conventionnés par statut

Année	Libéral	Mixte	Total
2017	46	36	82
2018	51	27	78
2019	56	23	79
2020	56	35	91
2021	52	27	79

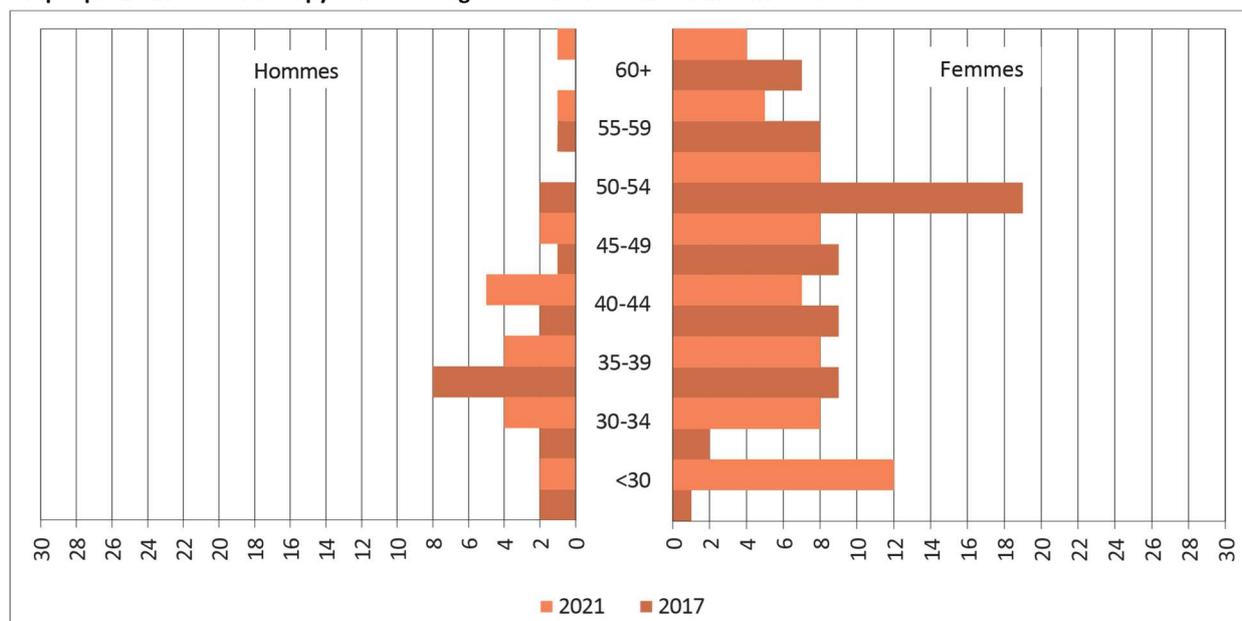
Sur la période observée, le nombre d'infirmiers libéraux conventionnés exerçant au Luxembourg reste stable. Seule l'année 2020 se caractérise par un nombre plus élevé. Cette évolution pourrait s'expliquer par la création d'une réserve sanitaire afin de pouvoir répondre aux besoins des personnes malades respectivement des personnes ayant la COVID-19.

Les infirmiers libéraux conventionnés représentent en moyenne 2,4% de l'ensemble des infirmiers conventionnés.

Parmi les infirmiers libéraux conventionnés, la part des infirmiers ayant une activité mixte, c'est-dire qui travaillent aussi bien en tant que salarié qu'en tant que prestataire libéral, passe de 43,9% en 2017 à 34,2% en 2021.

Les infirmiers libéraux conventionnés exercent leur profession essentiellement seuls, le travail en association reste rare (5 infirmiers en 2021, soit 6,3% du total).

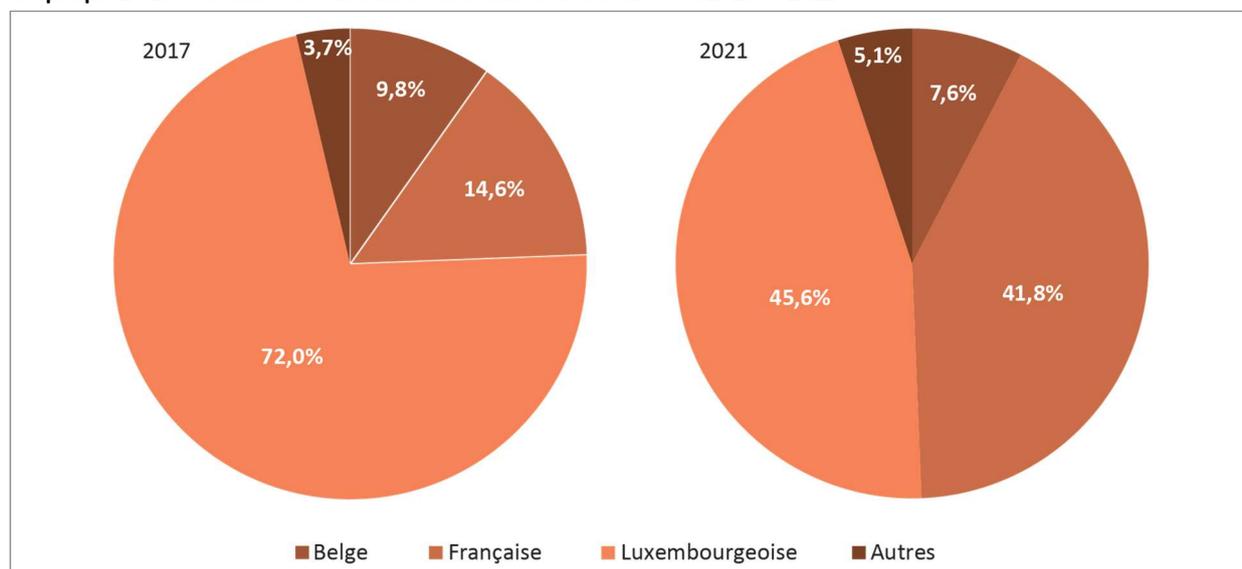
Graphique 1 - Évolution de la pyramide des âges des infirmiers libéraux conventionnés



La profession d’infirmier est majoritairement exercée par les femmes ce qui s’observe aussi au niveau des infirmiers libéraux conventionnés où les femmes représentent 78,0% en 2017 et 75,9% en 2021 de l’ensemble des infirmiers libéraux.

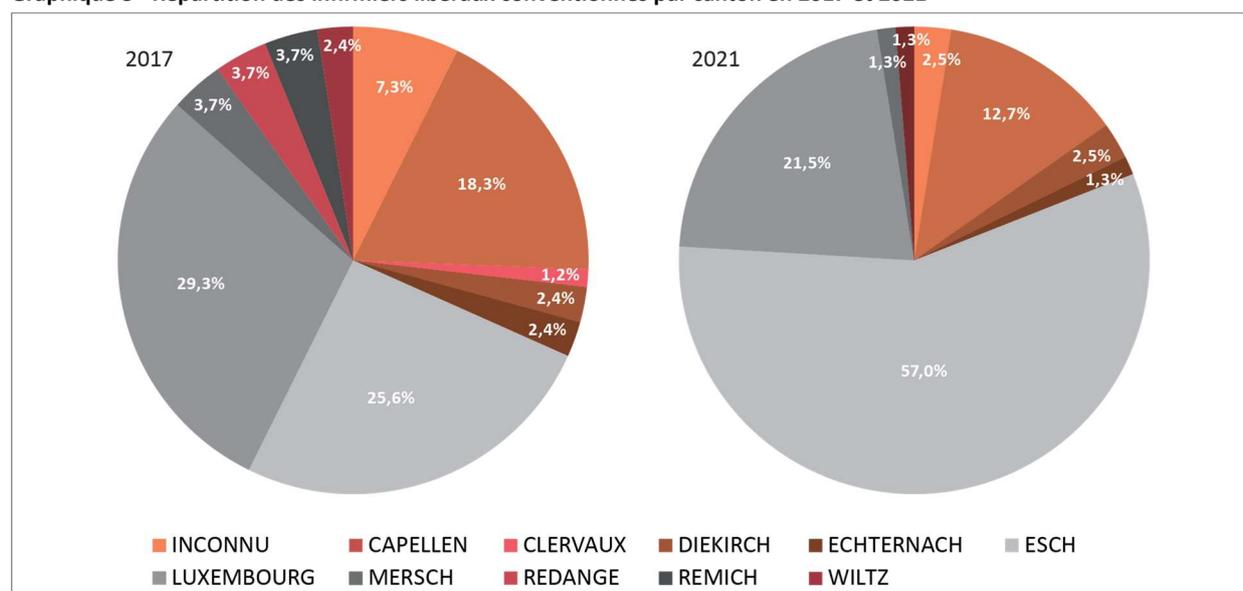
L’âge moyen des infirmiers libéraux conventionnés s’élève à 46,5 ans en 2017 et à 41,0 ans en 2021. En 2017, la majorité des infirmiers libéraux conventionnés est âgée entre 50 et 54 ans tandis qu’en 2021 les infirmiers âgés de moins de 30 ans représentent la part la plus importante. En 2017, 45,1% des infirmiers sont âgés de plus de 50 ans, en 2021 cette part se situe à 24,1%.

Graphique 2 - La nationalité des infirmiers libéraux conventionnés en 2017 et 2021



L’analyse de la nationalité des infirmiers libéraux conventionnés montre que de plus en plus d’infirmiers français et de moins en moins d’infirmiers luxembourgeois travaillent au Luxembourg. En effet, en 2017, 72,0% des infirmiers libéraux conventionnés sont de nationalité luxembourgeoise, alors que cette proportion n’est plus que 45,6% en 2021. Les infirmiers français représentent une part de 14,6% en 2017, contre 41,8% en 2021. La part des infirmiers belges passe de 9,8% en 2017 à 7,6% en 2021.

Graphique 3 - Répartition des infirmiers libéraux conventionnés par canton en 2017 et 2021



En 2017, 29,3% des infirmiers sont installés dans le canton du Luxembourg et 25,6% dans le canton d'Esch et 18,3% dans le canton de Capellen. Peu d'infirmiers sont installés dans le nord du pays, à savoir les cantons de Clervaux et de Wiltz (3,7%). La même situation s'observe pour les cantons de Diekirch, Echternach, Mersch, Rédange et Remich.

La majorité des infirmiers libéraux conventionnés sont installés dans le canton d'Esch en 2021 (57,0%), Luxembourg (21,5%) et Capellen (12,7%). Un nombre très limité d'infirmiers libéraux est installé¹ dans les cantons de Diekirch, Echternach, Remich et Mersch. Aucun infirmier libéral n'est installé dans le nord du pays (cantons de Wiltz, Clervaux, Vianden), ni dans les cantons de Rédange et de Grevenmacher en 2021.

¹ Il s'agit ici de l'adresse professionnelle.

2. LES SOINS INFIRMIERS

Ce chapitre donne d'abord un aperçu sur l'évolution de l'ensemble des soins infirmiers prestés au Luxembourg, puis étudie l'activité des infirmiers libéraux conventionnés. La troisième section de ce chapitre analyse le recours aux soins infirmiers des personnes dépendantes.

Sources

L'identification des soins infirmiers se fait suivant les actes de la nomenclature des actes et services des infirmiers². Les chiffres présentés se réfèrent aux soins infirmiers facturés et remboursés par la CNS sur la période allant de 2017 à 2021³ et ils sont établis selon la date de la prestation de l'acte infirmier. L'année 2021 est à considérer comme provisoire.

Pour analyser les soins infirmiers prestés aux personnes dépendantes, les données relatives aux personnes disposant d'une synthèse de prise en charge valide accordée par l'assurance dépendance au moment de la prestation de l'acte infirmier sont utilisées. Ces données renseignent entre autres le type de la synthèse de prise en charge (prestations en nature, prestations en espèces ou prestations en nature et en espèces combinées), le lieu de vie du bénéficiaire (domicile, établissement) et le prestataire d'aides et de soins en charge de la personne dépendante (réseau d'aides et de soins, établissement d'aides et de soins, etc.).

Étant donné que l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la réforme de l'assurance dépendance a entraîné une rupture de série des données en 2017, la période de 2018 à 2021 est retenue pour l'analyse de la partie qui traite le recours des personnes dépendantes aux soins infirmiers.

La détermination du lieu de séjour de la personne dépendante se base sur le lieu de séjour au moment de la prestation de l'acte infirmier. Ainsi, une personne dépendante ayant changé de lieu de séjour en cours de l'année est comptée deux fois (exemple : transfert du maintien à domicile en établissement d'aides et de soins à séjour continu).

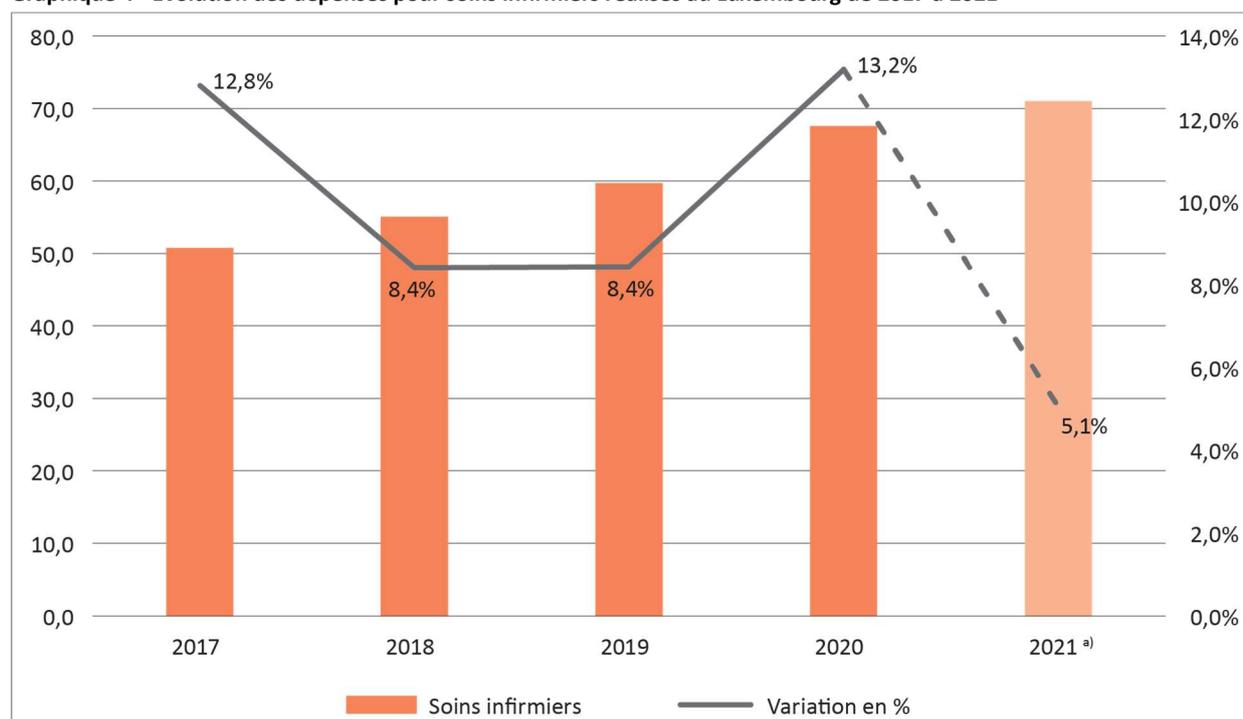
2.1 LES SOINS INFIRMIERS PRESTES AU LUXEMBOURG

L'évolution des dépenses pour soins infirmiers réalisés au Luxembourg entre 2017 et 2021 est illustrée dans le graphique suivant.

² <https://cns.public.lu/dam-assets/legislations/actes-generaux-techniques/infirmiers/infirmiers-nomenclaturetarifs-01042022.pdf>

³ Introduction d'une nouvelle nomenclature des actes et services des infirmiers au 1^{er} janvier 2017.

Graphique 4 - Évolution des dépenses pour soins infirmiers réalisés au Luxembourg de 2017 à 2021



a) 2021 : Montant provenant du décompte de l'assurance maladie-maternité relatif à l'exercice 2021 (provisions incluses). D'après les données établies selon la date de la prestation des soins infirmiers, les dépenses pour soins infirmiers s'élevèrent en 2021 à 64,7 millions EUR (provisions exclues).

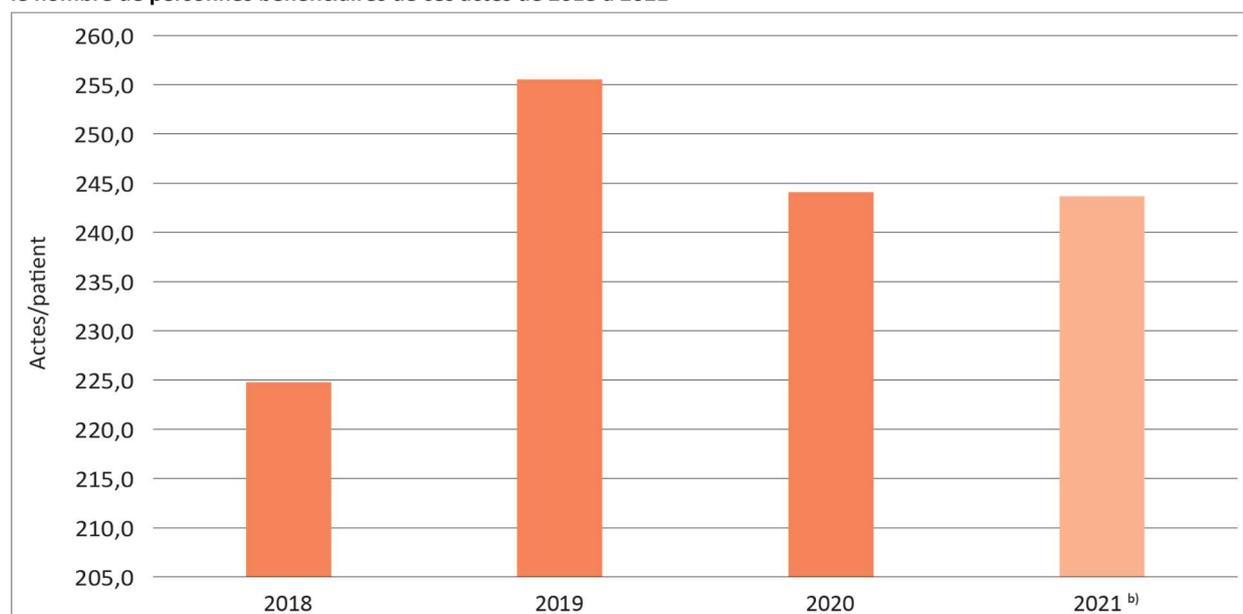
En 2017, les dépenses pour soins infirmiers se situent à 50,8 millions EUR et évoluent jusqu'à 71,0 millions EUR en 2021, soit une hausse de 39,8% sur la période observée et une augmentation annuelle moyenne de 8,7%. Les principaux facteurs qui influencent cette croissance sont la variation de l'échelle mobile des salaires, l'augmentation du nombre de patients pris en charge, l'évolution de la masse des coefficients⁴, la hausse ad hoc de la lettre-clé de 10,8% au 1er janvier 2018 ainsi que l'augmentation additionnelle et temporaire de la valeur de la lettre-clé de 1,75% sur la période du 1er mai 2019 au 31 décembre 2020 et l'introduction des mesures de la lutte contre la COVID-19.

L'évolution des dépenses pour soins infirmiers est fortement influencée par l'activité des infirmiers réalisée dans le cadre de la prise en charge des personnes dépendantes au sens des articles 348 et 349 alinéa 1 du CSS⁵. En effet, sur toute la période analysée, en moyenne 6,0% des dépenses, respectivement 69,0% des actes infirmiers prestés, relèvent des actes infirmiers réalisés dans le cadre de l'assurance dépendance (actes N801-N804) et ne concernent néanmoins, en moyenne, que 6,2% des patients.

⁴ L'évolution de la masse des coefficients regroupe d'évolution du nombre de patients, l'évolution du nombre d'actes par patient et l'évolution du coût par patient.

⁵ Il s'agit des forfaits journaliers d'actes infirmiers N801-N804 de la nomenclature des actes et services des infirmiers qui sont destinés aux personnes dépendantes mais qui sont pris en charge par l'assurance maladie-maternité.

Graphique 5 - Évolution du rapport entre le nombre d'actes infirmiers réalisés dans le cadre de l'assurance dépendance ^{a)} et le nombre de personnes bénéficiaires de ces actes de 2018 à 2021



a) Actes N801-N804 de la nomenclature des actes et services des infirmiers

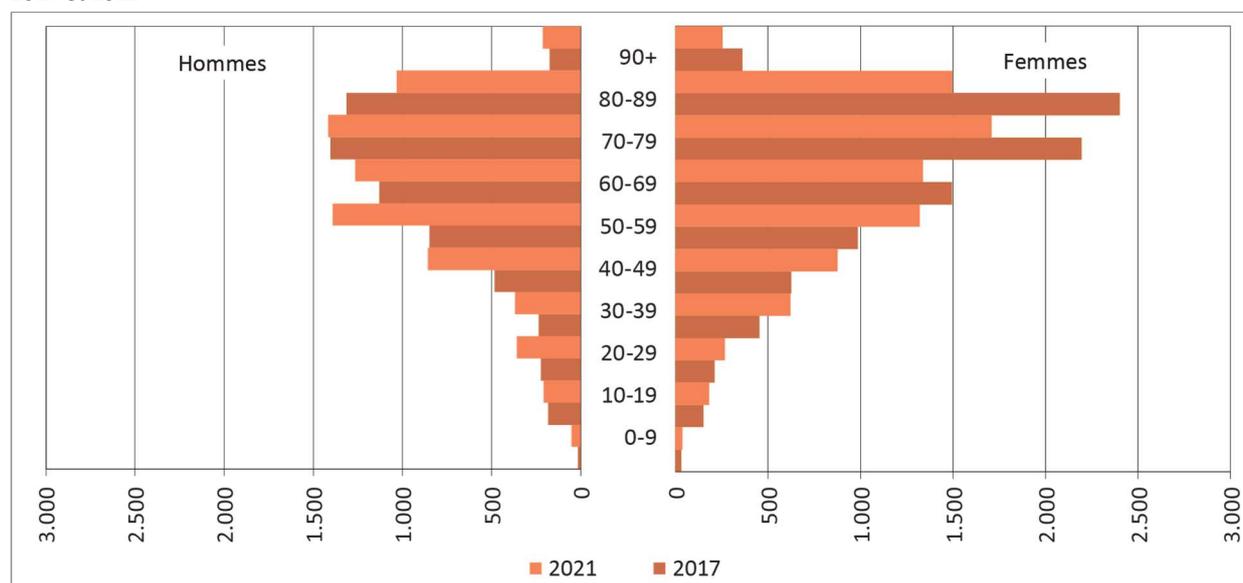
b) Données provisoires, établies selon la date de la prestation

L'évolution des dépenses pour soins infirmiers est aussi influencée par la prise en charge des personnes atteintes de la COVID-19. En effet, à partir du 16 mars 2020 un forfait horaire pour consultation et traitement est introduit pour financer cette activité. Le surcoût de ces forfaits horaires infirmiers se situe à 3,2 millions EUR pour 2020 et 0,6 millions EUR pour 2021.

2.2 LES SOINS INFIRMIERS PRESTES AU LUXEMBOURG PAR DES INFIRMIERS LIBERAUX CONVENTIONNES

En 2017, 14 925 personnes ont bénéficié de prestations délivrées par les infirmiers libéraux conventionnés. En 2021, ce nombre s'élève à 15 269 personnes, soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2017. En comparant cette patientèle à l'ensemble des patients pris en charge par l'ensemble des infirmiers au Luxembourg, plus de personnes ont aujourd'hui recours à un infirmier libéral conventionné qu'il y a 5 ans. En effet la part passe de 4,3% en 2017 à 6,3% en 2021.

Graphique 6 - Pyramide des âges des bénéficiaires de soins infirmiers prestés par des infirmiers libéraux conventionnés en 2017 et 2021



La majorité des personnes bénéficiant d'actes prestés par les infirmiers libéraux conventionnés sont des femmes (59,7% en 2017, respectivement 53,1% en 2021). En 2017, 70,2% des patients ont plus de 60 ans contre 57,1% en 2021.

Tableau 2 - Évolution de l'activité des infirmiers libéraux conventionnés par type de soins entre 2017 et 2021 (en % du total)

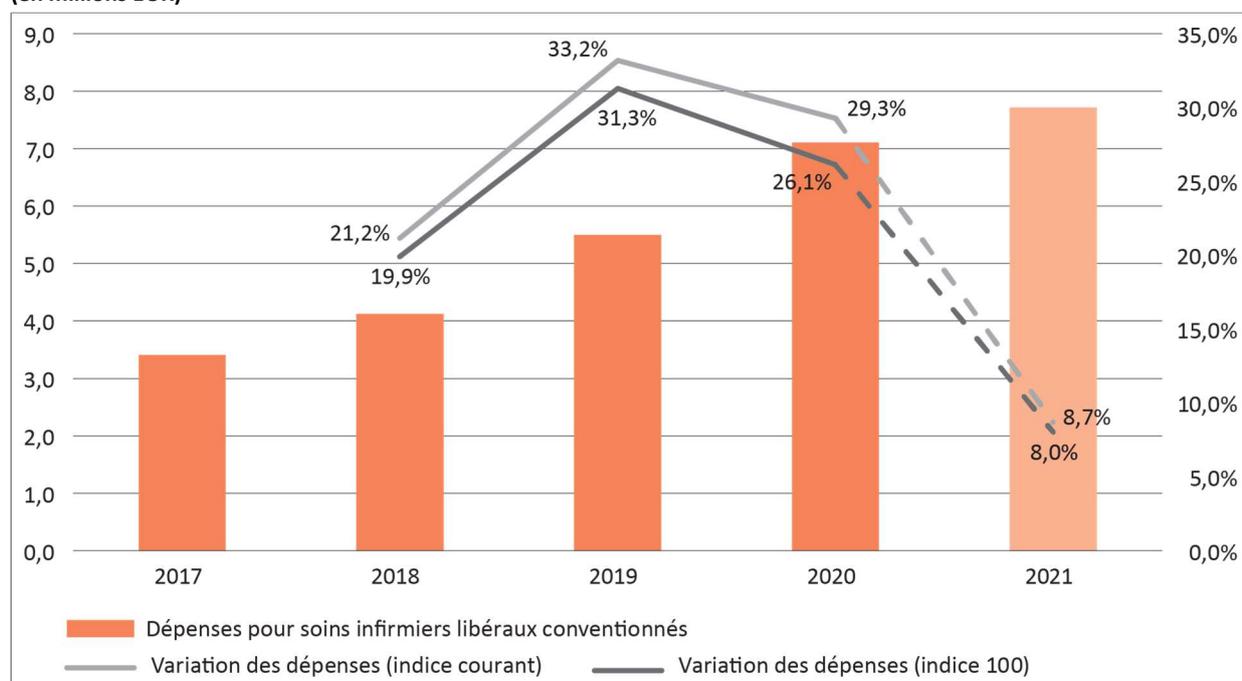
Section	2017	2018	2019	2020	2021 ^{a)}
Actes concernant l'appareil digestif	0,5%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%
Actes concernant l'appareil urinaire	1,5%	1,0%	0,8%	0,7%	0,7%
Actes concernant les voies respiratoires	0,7%	0,4%	1,2%	3,0%	1,9%
Frais de déplacement	42,7%	41,0%	36,8%	33,9%	31,3%
Injections perfusions prises de sang	14,6%	12,9%	14,6%	13,3%	14,5%
Lavage vaginal	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Mesures de paramètres	0,7%	0,3%	2,2%	4,7%	5,2%
Pansements	35,4%	40,9%	40,1%	37,9%	39,7%
Prélèvements et analyses	4,0%	3,1%	4,1%	6,1%	6,6%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

a) 2021 : données provisoires, établies selon la date de la prestation

L'analyse de ce tableau met en évidence que les infirmiers libéraux conventionnés ne réalisent pas d'actes infirmiers dans le cadre de l'assurance dépendance (actes N801-N804 de la nomenclature des actes et services des infirmiers). Ces actes sont donc effectués en intégralité par les prestataires d'aides et de soins de l'assurance dépendance.

En termes d'activité, les pansements constituent les actes les plus réalisés par les infirmiers libéraux conventionnés. Suivent les frais de déplacement et les injections, perfusions et prises de sang. Cette répartition s'observe chez les patients âgés de plus de 10 ans. Chez les enfants âgés de moins de 10 ans, les prélèvements et analyses constituent les actes infirmiers les plus sollicités.

Graphique 7 - Évolution des dépenses pour soins infirmiers prestés par des infirmiers libéraux conventionnés de 2017 à 2021 (en millions EUR) ^{a)}



a) 2021 : données provisoires, établies selon la date de la prestation

En 2017, les dépenses pour soins infirmiers prestés par des infirmiers libéraux conventionnés s'élèvent à 3,4 millions EUR et représentent 6,7% du total des dépenses pour soins infirmiers prestés au Luxembourg.

En 2021, elles se chiffrent à 7,7 millions EUR, soit 10,9% du total des dépenses pour soins infirmiers prestés au Luxembourg.

L'évolution moyenne des dépenses pour soins infirmiers prestés par des infirmiers libéraux conventionnés se situe à 22,7% sur la période allant de 2017 à 2021, soit une croissance à l'indice 100 de 21,0% sur cette même période.

Les frais pour les actes concernant des pansements s'élèvent à 2,0 millions EUR en 2017 et 5,1 millions EUR en 2021 et représentent ainsi 60,4%, respectivement 65,7% des dépenses pour soins infirmiers prestés par des infirmiers libéraux conventionnés. Les dépenses pour les actes pour injections, perfusions et prises de sang se chiffrent en 2017 à 0,4 million EUR et à 1,0 million EUR en 2021, soit 12,7% (2017) respectivement 12,5% (2021) du total et les frais de déplacement s'élèvent en 2017 à 0,7 million EUR, soit 19,7% du total et en 2021 à 0,9 million EUR, soit 11,4% du total.

L'analyse permet de constater un ralentissement au niveau de la facturation des frais de déplacement en 2020, ce qui est une conséquence de la crise sanitaire. Ainsi par exemple, la réorganisation du système de santé décidée par la Ministre de la Santé et se traduisant par une limitation des activités exercées en cabinet libéral des professionnels de santé aux problèmes de santé les plus sévères et/ou urgents pendant le premier confinement du 18 mars 2020 au 4 mai 2020, a abouti à une baisse de l'activité et, par conséquent, à une baisse des frais de déplacement.

2.3 LES SOINS INFIRMIERS PRESTES AU LUXEMBOURG AUX BENEFICIAIRES DE L'ASSURANCE DEPENDANCE

La population cible de cette section est la population dépendante, affiliée à l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise, bénéficiant de soins infirmiers sur la période allant de 2018 à 2021. L'année 2021 est à considérer comme provisoire.

La section donne d'abord un aperçu global de l'évolution de la population dépendante en fonction de l'âge, du sexe et du lieu de séjour (domicile, établissement d'aides et de soins à séjour intermittent (ESI), établissement d'aides et de soins à séjour continu (ESC)), puis se focalisera sur les soins infirmiers prestés à cette population.

Tableau 3 - Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations de l'assurance dépendance par sexe et lieu de séjour ^{a)b)}

Année	Domicile		ESI		ESC		TOTAL		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
2018	3 742	5 159	358	301	1 238	3 441	5 338	8 901	14 239
2019	3 979	5 455	348	296	1 281	3 469	5 608	9 220	14 828
2020	4 204	5 725	353	287	1 220	3 359	5 777	9 371	15 148
2021	4 389	5 894	366	301	1 282	3 456	6 037	9 651	15 688

a) Situation au 31 décembre.

b) 2021 : données provisoires

En 2018, 65,5% des bénéficiaires de prestations de l'assurance dépendance et affiliés à l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise, sont des femmes et 35,5% des hommes. L'analyse des séries statistiques met en évidence que la proportion des hommes dépendants parmi l'ensemble des bénéficiaires continue à augmenter. Ainsi, cette part passe de 34,9% en 2011 à 36,8% en 2015 puis à 38,5% en 2021.

L'assurance dépendance privilégie le maintien à domicile à une prise en charge dans un établissement d'aides et de soins, de sorte qu'environ deux tiers de la population dépendante sont pris en charge à domicile.

Tableau 4 - Évolution du nombre de bénéficiaires de l'assurance dépendance par groupe d'âge et lieu de séjour

Groupe d'âge	2018			2019			2020			2021 ^{a)}		
	Domicile	ESI	ESC	Domicile	ESI	ESC	Domicile	ESI	ESC	Domicile	ESI	ESC
0-19	1 033	68	<10	1 114	58		1 177	47	<10	1 282	52	<10
20-39	4 78	173	<10	519	173	<10	582	169	<10	587	176	<10
40-59	976	250	62	1 009	241	68	1 031	237	74	1 096	231	81
60-69	1 029	121	213	1 098	129	222	1 166	139	244	1 192	152	258
70-79	1 692	40	683	1 851	37	633	1 925	34	610	1 965	43	656
80-89	2 861	<10	2 313	2 910	<10	2 278	2 993	14	2 126	3 035	12	2 171
90+	832	<10	1 398	933	<10	1 540	1 055		1 517	1 126		1 563
TOTAL	8 901	659	4 679	9 434	644	4 750	9 929	640	4 579	10 283	666	4 738

a) Situation au 31 décembre.

b) Données provisoires

Les établissements d'aides et de soins à séjour intermittent (ESI), qui accueillent les personnes souffrant d'un handicap, présentent une population un plus jeune que celle vivant à domicile ou dans un établissement d'aides et de soins à séjour continu (ESC). Ainsi, 68,9% de ces pensionnaires ont moins de 60 ans en 2021. L'âge moyen s'élève à 47,5 ans.

Les personnes vivant dans un ESC sont en général plus âgées et nécessitent plus d'aides et de soins que les personnes vivant à domicile. En effet, 98,1% de ces personnes ont plus que 60 ans en 2021. L'âge moyen des pensionnaires est de 84,7 ans (contre 65,3 ans à domicile).

Tableau 5 - Évolution du nombre de personnes dépendantes ayant bénéficié de soins infirmiers pris en charge par l'assurance maladie-maternité par lieu de séjour (nombre annuel)

Lieu de séjour	2018	2019	2020	2021	Variation 2018/2021
Domicile	7 562	7 758	8 021	8 139	7,6%
Etablissement	6 673	6 770	6 771	6 779	1,6%
TOTAL	13 217	13 571	13 879	13 940	5,5%

Les personnes vivant dans un ESI, en principe des personnes souffrant d'un handicap, peuvent alterner leur séjour dans un ESI ou dans un domicile privé. Ces personnes sont comptées parmi les personnes vivant à domicile si la prestation des soins infirmiers a eu lieu au moment du séjour à domicile et sont comptées parmi les pensionnaires d'un établissement d'aides et de soins à séjour continu si la prestation de l'acte a eu lieu lors du séjour à l'ESI.

En 2021, 8 139 personnes dépendantes vivant à domicile ont bénéficié de soins infirmiers remboursés par l'assurance maladie-maternité. Parmi ces 8 139 personnes, 64,4% personnes disposent également d'un aidant, c'est-à-dire d'une tierce personne⁶ qui soutient la personne dépendante en assurant la prestation d'actes essentiels de la vie (AEV) et/ou d'activités d'assistance à l'entretien du ménage (AMD- M)⁷.

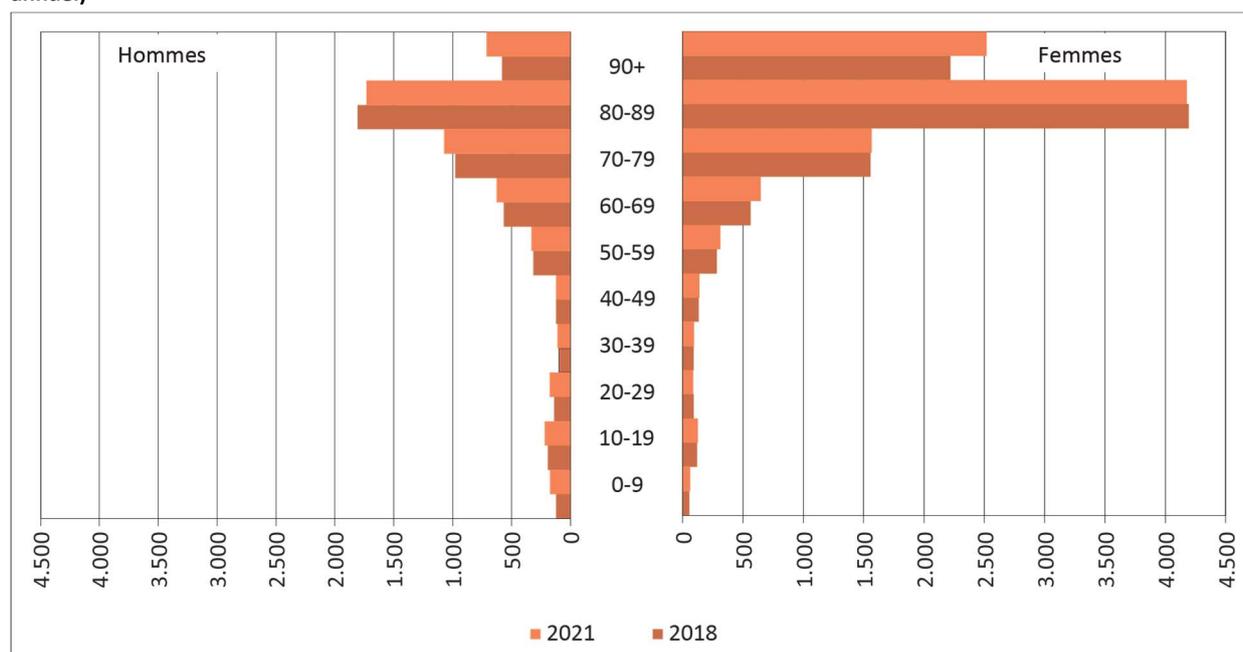
Les personnes vivant dans un établissement d'aides et de soins sont nombreux à recevoir des soins infirmiers à côté des aides et soins prestés dans le cadre de l'assurance dépendance, le nombre de personnes respectives augmente de 1,6% entre 2018 et 2021.

⁶ Un aidant est normalement une personne de l'entourage de la personne dépendante (conjoint, enfant, etc.) mais peut aussi être une personne embauchée par contrat.

⁷ La perte d'autonomie se caractérise par des difficultés, voire une incapacité, à réaliser seul certains actes essentiels de vie : se lever, s'habiller, se coucher, se laver, se nourrir, aller aux toilettes, se déplacer dans son domicile.

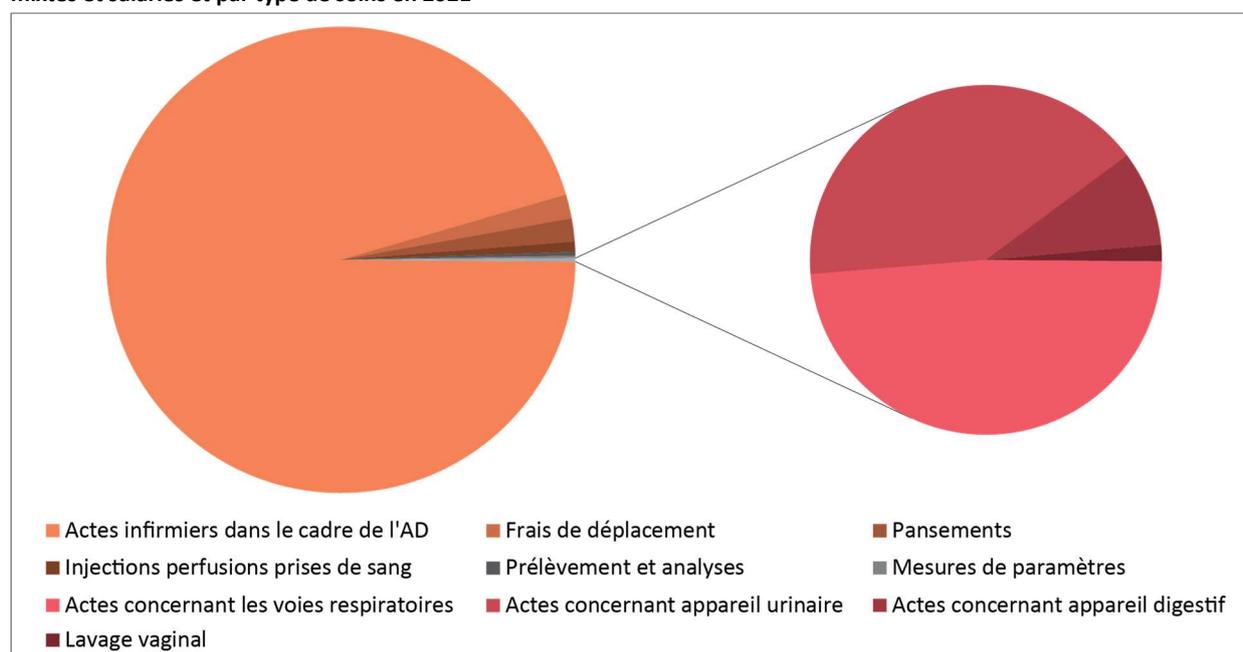
Les AMD-M visent à garantir la propreté des lieux de vie de la personne dépendante et/ou à veiller à son approvisionnement de base.

Graphique 8 - Évolution de la pyramide des âges des personnes dépendantes ayant bénéficié de soins infirmiers (nombre annuel)



Sur toute la période analysée, les personnes dépendantes âgées entre 80 et 89 ans bénéficient le plus de soins infirmiers. De plus, en 2018, 48,5% des femmes et 39,6% des hommes ont eu recours à la prestation de soins infirmiers. Ces pourcentages se situent à 46,2%, respectivement 35,3% en 2021.

Graphique 9 - Répartition du nombre d'actes infirmiers prestés aux personnes dépendantes par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés et par type de soins en 2021^{a)}



a) Données provisoires, établies selon la date de la prestation.

Concernant la prise en charge par l'assurance maladie-maternité des actes infirmiers dans le cadre de l'assurance dépendance (N801-N804 de la nomenclature des actes et services des infirmiers) représentent la quasi-totalité des actes infirmiers prestés en 2021 aux personnes dépendantes (95,4%). Suivent ensuite les frais de déplacement avec 1,7% et les pansements avec 1,6% du total des actes infirmiers réalisés.

Tableau 6 - Évolution du nombre des actes infirmiers, par type de soins, prestés par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés dont ont bénéficié les personnes dépendantes

Étiquettes de lignes	2019	2020	2021 ^{a)}
Actes concernant appareil digestif	98,3%	-41,4%	7,0%
Actes concernant appareil urinaire	5,6%	-22,5%	-1,7%
Actes concernant les voies respiratoires	-4,6%	81,4%	24,7%
Actes infirmiers dans le cadre de l'AD	2,4%	4,3%	-3,3%
Frais de déplacement	-13,6%	-6,6%	8,6%
Injections perfusions prises de sang	-12,2%	-4,2%	-7,6%
Lavage vaginal	-81,4%	41,5%	155,2%
Mesures de paramètres	33,6%	-13,5%	59,2%
Pansements	-2,2%	2,0%	31,0%
Prélèvement et analyses	-19,8%	-19,7%	96,4%
Total général	1,8%	4,0%	-2,6%

a) Données provisoires, établies selon la date de la prestation.

Les personnes dépendantes bénéficient en 2018 de 72,7% de l'ensemble des actes infirmiers prestés et remboursés par l'assurance maladie-maternité, contre 71,8% en 2021.

La grande majorité des soins infirmiers dont bénéficient les personnes dépendantes sont les actes infirmiers prestés dans le cadre de l'assurance dépendance. Suivent en 2^e place les pansements et ensuite les frais de déplacement. Le nombre des forfaits journaliers d'actes infirmiers prestés dans le cadre de l'assurance dépendance et pris en charge par l'assurance maladie-maternité (actes N801-N804) évolue de 3,2% entre 2018 et 2021 et celui des pansements de 30,7%. Le nombre de déplacements toutefois, diminue de manière continue depuis 2018 (-12,4% depuis 2018).

Les résultats montrent également que le nombre des actes concernant les voies respiratoires augmente de 81,4% en 2020 et de 24,7% en 2021. Cette évolution pourrait s'expliquer par un nombre plus important de personnes souffrant de troubles respiratoires en lien avec le coronavirus SARS-COV-2.

Après une baisse en 2020, le nombre de prélèvements et analyses ainsi que des mesures de paramètres réalisées auprès des personnes dépendantes augmente de manière considérable en 2021, à savoir de 96,4%, respectivement de 59,2%.

Tableau 7 - Répartition du nombre d'actes infirmiers par lieu de séjour et type de prestataire entre 2018 et 2021 prestés par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés et dont ont bénéficié les personnes dépendantes

Lieu de séjour/ type de prestataire	2018	2019	2020	2021 ^{a)}
Domicile (1)	13,6%	15,6%	18,1%	18,8%
Réseau d'aides et de soins	13,3%	15,4%	17,9%	18,2%
Etablissement d'aides et de soins à séjour continu	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
Infirmier libéral	0,2%	0,2%	0,2%	0,6%
Domicile avec aidant (2)	38,1%	35,8%	34,7%	33,7%
Réseau d'aides et de soins	37,0%	34,6%	33,5%	32,2%
Etablissement d'aides et de soins à séjour continu	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Infirmier libéral	1,0%	1,2%	1,2%	1,5%
Domicile TOTAL (3) = (1) + (2)	51,7%	51,4%	52,9%	52,5%
Réseau d'aides et de soins	50,3%	50,0%	51,4%	50,4%
Etablissement d'aides et de soins à séjour continu	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Infirmier libéral	1,2%	1,3%	1,4%	2,1%
Etablissement (4)	48,3%	48,6%	47,1%	47,5%
Réseau d'aides et de soins	5,2%	5,2%	5,2%	5,6%
Etablissement d'aides et de soins à séjour continu	43,1%	43,4%	41,9%	41,9%
TOTAL (3) + (4)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Réseau d'aides et de soins	55,5%	55,1%	56,6%	55,9%
Etablissement d'aides et de soins à séjour continu	43,2%	43,5%	42,0%	42,0%
Infirmier libéral	1,2%	1,3%	1,4%	2,1%

Données provisoires, établies selon la date de la prestation.

En 2018, 51,7% des soins infirmiers sont prestés aux personnes dépendantes vivant à domicile et 48,3% des soins infirmiers sont prestés aux personnes vivant dans un établissement d'aides et de soins à séjour continu (ESC). En 2021, ces pourcentages se situent à 52,5%, respectivement 47,5%.

De manière générale, les réseaux d'aides et de soins (RAES) (réseaux généralisés⁸ et réseaux spécialisés dans la prise en charge des personnes handicapées) sont les principaux prestataires de soins infirmiers pour les personnes dépendantes vivant à domicile (en moyenne 96,9% des soins infirmiers réalisés entre 2018 et 2021). Les infirmiers libéraux réalisent de leur côté en moyenne 2,9% de ces soins infirmiers.

Dans le cadre du maintien à domicile, 64,2% des actes infirmiers sont réalisés en 2021 auprès de personnes dépendantes ayant un aidant pour les aider dans la réalisation des actes essentiels de la vie et/ des activités d'assistance à l'entretien du ménage, contre 35,8% auprès de personnes n'ayant qu'un réseau d'aides et de soins assurant leur prise en charge dans le cadre de l'assurance dépendance. Dans les deux cas de figures, le réseau d'aides et de soins est le principal prestataire des actes infirmiers (96,8% respectivement 95,3% des actes infirmiers). Les infirmiers libéraux effectuent 3,0% des actes, respectivement 4,5% des actes en 2021.

En ce qui concerne les pensionnaires d'un établissement d'aides et de soins (à séjour continu et intermittent dans le domaine du handicap - ESI), ces établissements réalisent 88,3% des soins infirmiers et les réseaux d'aides et de soins 11,8% en 2021. Il s'agit ici essentiellement des réseaux handicap qui assurent la réalisation des soins infirmiers aux pensionnaires des ESI.

Tableau 8 - Évolution du nombre des actes infirmiers prestés aux personnes dépendantes par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés, par lieu de séjour et type de prestataire

Lieu de séjour/ type de prestataire	2019	2020	2021 a)
Domicile	1,3%	6,8%	-3,1%
RAES	1,1%	6,8%	-4,4%
ESC	-3,3%	8,4%	-14,7%
Infirmier libéral	9,0%	8,3%	46,0%
Établissement	2,4%	0,9%	-1,9%
RAES	1,4%	5,6%	3,6%
ESC	2,5%	0,4%	-2,6%
TOTAL	1,8%	4,0%	-2,6%
RAES	1,2%	6,7%	-3,7%
ESC	2,5%	0,4%	-2,6%
Infirmier libéral	9,0%	8,3%	46,0%

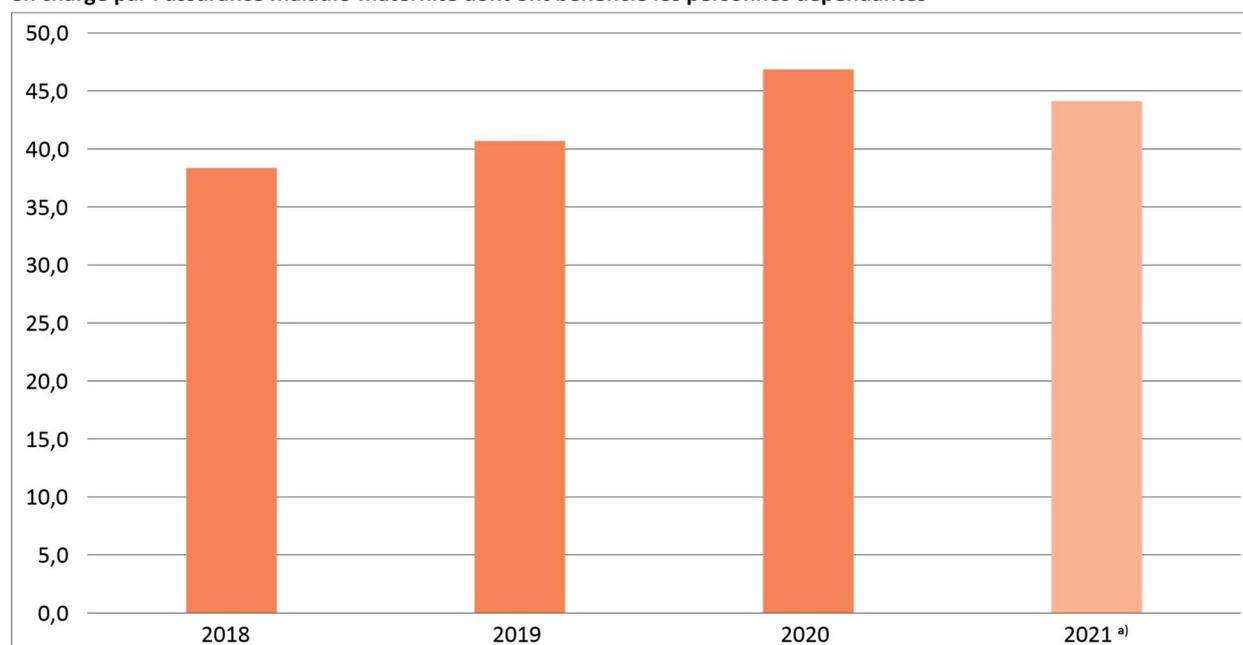
a) Données provisoires, établies selon la date de la prestation.

L'année 2020 se caractérise par une évolution importante de 6,8% du nombre des actes infirmiers dont ont bénéficié les personnes dépendantes vivant à domicile, contre 1,3% en 2019. Cette variation est à mettre en lien avec la crise sanitaire. Les réseaux d'aides et de soins prestent 6,8% plus d'actes infirmiers et les établissements d'aides et de soins 8,4% plus d'actes. L'activité des infirmiers libéraux augmente également dans le même ordre grandeur.

Le nombre d'actes dont ont bénéficié les personnes dépendantes vivant dans un établissement d'aides et de soins évolue de 0,9% en 2020 par rapport à 2,4% en 2019. Cette augmentation est influencée par une hausse du nombre d'actes fournis par les réseaux d'aides et de soins de 5,6% et des établissements d'aides et de soins de 0,4%.

⁸ Réseaux prenant en charge l'ensemble de la population dépendante dans tout le pays.

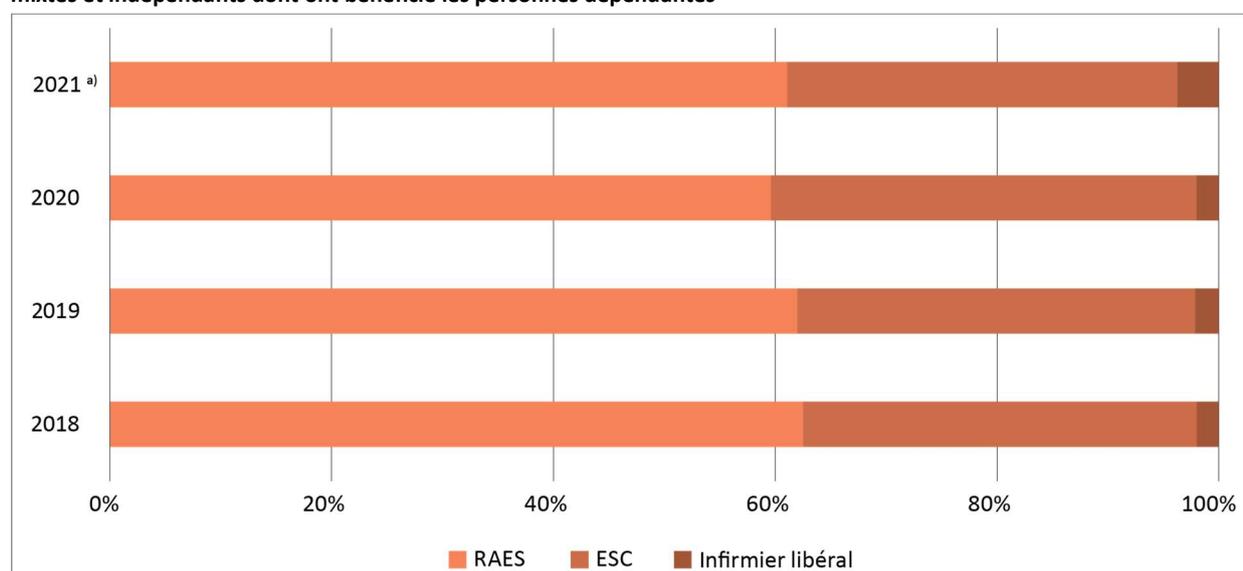
Graphique 10 - Évolution des dépenses pour soins infirmiers prestés par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés et prises en charge par l'assurance maladie-maternité dont ont bénéficié les personnes dépendantes



a) Données provisoires, établies selon la date de la prestation.

En 2018, les dépenses pour soins infirmiers dont ont bénéficié les personnes dépendantes se situent à 38,3 millions EUR. En 2021, ce chiffre se situe à 44,1 millions EUR, ce qui représente une croissance de 15,0% par rapport à 2018. Le nombre de personnes dépendantes augmente de son côté que de 5,8% et celui du nombre d'actes prestés de 3,2%. Cette évolution s'explique aussi par la variation de l'échelle mobile des salaires et les adaptations de la valeur de la lettre-clé⁹.

Graphique 11 - Répartition des dépenses pour soins infirmiers par type de prestataire prestés par les infirmiers libéraux, mixtes et indépendants dont ont bénéficié les personnes dépendantes



a) Données provisoires, établies selon la date de la prestation.

La part des dépenses pour l'ensemble des soins infirmiers prestés par les réseaux d'aides et de soins passe de 62,5% en 2018 à 61,1% en 2021. Les dépenses pour les soins infirmiers prestés par les établissements d'aides et de soins représentent 35,5% en 2018 et 35,2% en 2021. La part des dépenses engendrées par la prestation des soins infirmiers par des infirmiers libéraux augmente de 2,0% en 2018 à 3,7% en 2021.

⁹ Voir section 2.1 pour plus de détails.

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Évolution du nombre d'infirmiers libéraux conventionnés par statut.....	6
Tableau 2 - Évolution de l'activité des infirmiers libéraux conventionnés par type de soin entre 2017 et 2021 (en % du total)	12
Tableau 3 - Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations de l'assurance dépendance par sexe et lieu de séjour	13
Tableau 4 - Évolution du nombre de bénéficiaires de l'assurance dépendance par groupe d'âge et lieu de séjour.....	14
Tableau 5 - Évolution du nombre de personnes dépendantes ayant bénéficié de soins infirmiers par lieu de séjour (nombre annuel).....	14
Tableau 6 - Évolution du nombre des actes infirmiers, par type de soins, prestés par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés dont ont bénéficié les personnes dépendantes	16
Tableau 7 - Répartition du nombre des actes infirmiers par lieu de séjour et type de prestataire entre 2018 et 2021 prestés par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés et dont ont bénéficié les personnes dépendantes.....	16
Tableau 8 - Évolution du nombre des actes infirmiers prestés aux personnes dépendantes par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés, par lieu de séjour et type de prestataire	17

SOMMAIRE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 - Évolution de la pyramide des âges des infirmiers libéraux conventionnés	7
Graphique 2 - La nationalité des infirmiers libéraux conventionnés en 2017 et 2021	7
Graphique 3 - Répartition des infirmiers libéraux conventionnés par canton en 2017 et 2021	8
Graphique 4 - Évolution des dépenses pour soins infirmiers réalisés au Luxembourg de 2017 à 2021... ..	10
Graphique 5 - Évolution du rapport entre le nombre d'actes infirmiers réalisés dans le cadre de l'assurance dépendance et le nombre de personnes bénéficiaires de ces actes de 2018 à 2021.....	11
Graphique 6 - Pyramide des âges des bénéficiaires de soins infirmiers prestés par des infirmiers libéraux conventionnés en 2017 et 2021	11
Graphique 7 - Évolution des dépenses pour soins infirmiers prestés par des infirmiers libéraux conventionnés de 2017 à 2021 (en millions EUR)	12
Graphique 8 - Évolution de la pyramide des âges des personnes dépendantes ayant bénéficié de soins infirmiers (nombre annuel)	15
Graphique 9 - Répartition du nombre d'actes infirmiers prestés aux personnes dépendantes par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés et par type de soins en 2021	15
Graphique 10 - Évolution des dépenses pour soins infirmiers prestés par les infirmiers libéraux, mixtes et salariés et prises en charge par l'assurance maladie-maternité aux personnes dépendantes dont ont bénéficié les personnes dépendantes.....	18
Graphique 11 - Répartition des dépenses pour soins infirmiers par type de prestataire prestés par les infirmiers libéraux, mixtes et indépendants dont ont bénéficié les personnes dépendantes	18